



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier

se réunira, en séance ordinaire le 25 octobre 2024, à 15 heures 00.

Objet de la réunion

- 1) Renouvellement contrat assurance statutaire 2025/2028: choix des conditions.
- 2) Assiette des coupes 2025
- 3) Proposition d'ouverture de poste de rédacteur 10h00 pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie
- 4) Proposition de mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP) (ajout du grade de rédacteur)
- 5) Proposition de mise à jour de l'Indemnité Horaire pour Travaux supplémentaires (IHTS) (ajout du grade de rédacteur)
- 6) Aménagement routier: sécurisation de la traversée du village RD 434:
 - Autorisation de demande de subventions au titre de la DETR 2025 et des amendes de police
 - Validation du plan de financement provisoire
- 7) Autorisation de signature de convention avec l'État pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état
- 8) Validation dénominations des rues (ajout rue Chalot) du village dans le cadre de l'adressage
- 9) Tarif nettoyage 2025

Questions diverses:

- Diagnostic aménagement de voirie, compte-rendu ATD 88

- Formation défibrillateur: date à définir
- Colis des anciens

Fait à Montmotier, le 18 octobre 2024



Jean-Pierre POIROT,
Maire de Montmotier (Vosges)